

EquiLiberté

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Info



DES AXES D'ÉVOLUTION

TOUS À VOS AGENDAS

EQUICHEMINS REVISITÉ

RANDO ÉQUESTRE & IMPACT ÉCONOMIQUE

CODEVER PARTENAIRE D'EQUILIBERTÉ

CONSEIL ADMINISTRATION

N°41 . juillet 2020

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



EquiLiberté®

Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

Restons positifs

Nous traversons une période bousculée par la pandémie du covid 19. Nos manifestations, nos randonnées, nos réunions et nos projets ont été suspendus pendant de longs mois et progressivement nous pouvons reprendre nos activités. Gageons que nos associations retrouvent les moyens de poursuivre la préparation des périodes estivales et automnales afin de pouvoir répondre à vos aspirations. Gageons que chacun d'entre vous puisse reprendre ses sorties équestres dans de bonnes conditions sanitaires.

Pendant ce temps de relative inactivité équestre, **EquiLiberté National** et ses Fédérations Départementales ne sont pas restés les bras croisés.

Le trouble, l'incertitude et le stress liés à la période du confinement n'ont pas été les seules consé-

quences imputées aux propriétaires d'équidés, nos amis randonneurs.

Outre l'annulation de toutes les randonnées et de toutes les manifestations jusqu'en

juillet, les propriétaires de chevaux se sont heurtés à de nombreuses difficultés. **EquiLiberté** n'est pas resté sans prendre en compte les problèmes rencontrés et a mis en place des contacts et des actions permettant de trouver des solutions qui ont été aussitôt proposées à nos adhérents.

Dès le début du confinement **EquiLiberté** a renforcé ses contacts, entre les membres du bureau, les administrateurs en mettant en place des audio conférences et a pris des contacts et mené des actions permettant de d'apporter des solutions à questions.

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



EquiLiberté

Alors même qu'il s'agit presque du passé, de nombreuses informations ont été régulièrement communiquées à nos adhérents et à nos associations. Nos canaux habituels de médiatisation ont en effet été utilisés au fur et à mesure de nos connaissances avérées (site Internet, Facebook, lettre d'info, messages, etc.), notamment les DD (CS) PP (ex DSV) de chaque département ou de ministères (sports, agriculture).

À cette occasion, il convient de saluer et remercier l'un de nos éminents Administrateurs en la personne de Bernard Dupuis qui s'est employé, près de nombreuses instances ou personnalités, à obtenir les réponses et les solutions aux questions soulevées par vous-mêmes et vos associations, tant auprès de la présidence de la république, des ministères, des départements, des députés et autres sources.

Au travers de ces missions exposées ci-dessus, mais également de l'ensemble des travaux réalisés par nos Administrateurs nationaux, départementaux, locaux ou personnes associées en commissions, je me permets de saluer leur engagement bénévole, leur disponibilité, et leur compétence.

Me référant à notre récent Conseil d'Administration du 4 juillet dernier, lequel avait été repoussé en raison des perturbations liées au covid 19 comme nous l'avions précisé dans notre Edito d'**EquiLiberté Info** 40 de mars 2020, ces notions relatives au rôle des Administrateurs tant au niveau national que départemental ont fait l'objet de développements constructifs et pertinents.

Pour mémoire, les principaux axes d'évolution concernent les points suivants, qui seront enrichis selon de nouvelles pistes à définir :

🐾 La mise en place d'une gouvernance régionale en Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine pour expérimentation

🐾 L'initiation de solidarités au sens large entre nos diverses structures dont **EquiLiberté National** et les Fédérations départementales

🐾 Le développement des compétences de nos Administrateurs avec l'élaboration d'un plan de formation concerté afin de leur transmettre les éléments utiles à leur gestion quotidienne et aux perspectives d'évolution

🐾 L'ouverture et les négociations y afférentes vers les structures dirigeantes de l'équitation de pleine nature et du tourisme de randonnée

🐾 La réécriture de la Charte relative à nos rassemblements Nationaux afin de la rendre plus effective et plus compréhensible

🐾 Le renouvellement de notre outil concernant les circuits de randonnée **EquiChemins** pour lui donner une utilisation plus en attente de nos adhérents et autres consultants

🐾 La finalisation des nouveaux contrats d'assurance (flotte, dommages aux biens, annulation et protection juridique) mis à disposition de nos adhérents et de nos associations par **EquiLiberté National**.

Malgré tous ces événements que nous traversons, il nous faut rester positifs comme l'écrivent nos amis de Saint-Père-en-Retz, qui ont dû repousser notre Rassemblement National **EquiLiberté** en 2021. Puis, celui programmé en 2021 à Moncontour 86, sera de facto également repoussé d'un an et ceci grâce à la bonne volonté des organisateurs respectifs qui œuvrent par délégation pour **EquiLiberté National**.

Ne pouvant être exhaustif, vous trouverez dans ce nouvel **EquiLiberté Info** d'autres informations importantes dont la synthèse du Conseil d'Administration du 4 juillet 2020 qui résume la plupart de nos activités et salue au passage la création d'une nouvelle Fédération interdépartementale.

Pensant que les perturbations liées au covid 19 s'amenuiseront et vous permettront de reprendre vos sorties et vos activités équestres dans de meilleures conditions, nous vous souhaitons bon vent sur nos chemins de randonnée, de bonnes parties de plaisir et de belles rencontres de paysages et de randonneurs

Michel Bazin
votre président

Adhérer à EquiLiberté pour rejoindre un réseau de randonneurs équestres

En adhérant en ligne sur le site equiliberte.org vous pouvez :

- Suivre votre compte et renouveler votre adhésion annuelle très facilement - Vous assurer
- Assurer vos équidés - Accéder à toutes les assurances proposées par **EquiLiberté**
- Régler votre cotisation annuelle par carte bleue - Mettre à jour vos informations en ligne
- Consulter la base documentaire d'**EquiLiberté**

Vous pouvez aussi adhérer par courrier

Les associations et professionnels peuvent régler leur adhésion directement en ligne par carte sur le site equiliberte.org

Tous à Vos AGENDAS !

Bonjour à tous ... Cavaliers, Meneurs ...z - Chevaux



Bon alors Restons POSITIFS.....

Oui ! Restons positifs, cette épreuve nous prouve que nous pouvons rester tous solidaires et toujours dans la convivialité. Peut-être que rien ne vous a échappé, mais devant les actualités de ces derniers mois, "Les Sabots de Retz" et "EquiLiberté 44" ont dû prendre la décision difficile de reporter l'évènement 2020.

Vous l'avez tous compris, la situation trop fragile, et les incertitudes ont poussé les organisateurs à annuler leur rassemblement 2020 pour le reporter en juillet 2021, et ceci grâce à la générosité des organisateurs "EquiLiberté 86", ce qui provoque, pour eux aussi, un report en 2022.

C'est avec beaucoup de respect et d'humilité que cette décision fut accueillie.

De nouvelles dates, OUI !

Du 22 AU 25 JUILLET 2021

À vos agendas !!!

Pour certains cavaliers, la période a été rude, entre les incertitudes de déplacement pour les soins aux chevaux, l'envie irrésistible de sortir en balade ... Il fallait donc être patient, raisonnable et POSITIF, encore une fois, même si parfois, nous pouvions crier à l'injustice.

Merci à
EquiLiberté
pour les
informations
précises
pendant cette
période.



Du côté de l'association "Les Sabots de Retz" tout reste intact. Toujours aussi motivés, bien sûr déçus de ne pouvoir vous satisfaire grâce à leurs beaux chemins, mais il a fallu se résigner. Les organisateurs ont dû travailler, de nouveau, pour savoir si leurs partenaires seraient prêts à les suivre pour l'année prochaine ...

Et c'est avec un grand plaisir que la réponse fût POSITIVE !!! Traiteur, chapiteau, DJ, animateurs, photographe, sponsors, mairie ...

Le rassemblement sera maintenu avec ses partenaires de 2020 !

Il va falloir maintenant être patient !

Une année entière reste à s'écouler. Avec un peu d'imagination "Les Sabots de Retz" vont continuer à vous faire patienter ...



Contact et informations

equiliberte.org

rassemblement@equiliberte.org

lessabotsderetz.cmonsite.fr/

lessabotsderetz@gmail.com

Paul Cheneau : 06 83 27 36 82

22 AU 25 JUILLET 2021
18 ÈME RASSEMBLEMENT EQUILIBERTÉ
Nouveau départ!
LE GRAND FAY
SAINT PÈRE EN RETZ
LOIRE ATLANTIQUE
LATITUDE 47.2 LONGITUDE 2.0333
WWW.LESSABOTSDERETZ.COMMONSITE.FR

LE RENDEZ-VOUS DES CAVALIERS ET MENEURS

Information 0683273682 Paul
Inscription 0240507216
rassemblement@equiliberte.org
www.equiliberte.org

Logos: EquiLiberté 44, EquiLiberté, CARAMEL, Sud Estuaire, Laboa, brevin, codever, Fédération départementale EquiLiberté 44.

Facebook et Instagram continueront à diffuser les news de l'asso, les reportages de la région ainsi que la suite des évènements au fur et à mesures de l'année. D'ailleurs l'association de photographie de Saint-Père-en-Retz vous proposera des reportages photos sur les différents points de vue et panoramas de la région proche de la commune. Nous restons à votre disposition, via les réseaux pour tous échanges sur l'évènement ; c'est toujours intéressant de discuter de vos attentes...

En octobre, une petite surprise sera préparée par « Les Sabots de Retz » ! Si les conditions le permettent, bien sûr ...



Voilà L'atmosphère reste POSITIVE, c'est toujours avec autant d'enthousiasme que l'équipe des "Sabots de Retz" rêve de vous recevoir en 2021.

À très très bientôt ...
sur **EquiLiberté Info**
et les réseaux.



EquiChemins, le site de référencement d'itinéraires équestres d'EquiLiberté a fait peau neuve.

Un travail de mise à jour a été nécessaire, et en même temps, une autre approche pour explorer les tracés a été mise en place. Le choix s'est porté sur le site de traçage Visugpx pour héberger les itinéraires. Les détails d'un tracé sont clairs et précis. Plusieurs informations qui peuvent être utiles sont disponibles ; le tracé sur fond de carte IGN, son fichier gpx téléchargeable et les détails, par exemple les pentes, l'altitude, les dénivelés.

Pour faciliter l'exploration d'**EquiChemins**, et l'emploi de Visugpx, 4 tutoriels ont été mis en place. Le premier familiarise avec la carte Google, la base de toutes les cartes. Le deuxième tutoriel explique comment utiliser au mieux le lien qui mène vers Visugpx, le site de traçage qui a été choisi pour héberger tous les circuits. Le troisième tutoriel explique comment imprimer une belle carte sur fond IGN, avec son tracé équestre dans la couleur et l'épaisseur souhaitées. Le quatrième montre comment visionner tous les circuits d'un département en même temps, ou de faire une recherche autour d'une ville. Des liens vers des petites vidéos d'aide existent aussi.

Pour ce nouveau site, une répartition des circuits et hébergements sur 4 cartes différentes a été adoptée.

Le choix de 4 cartes au lieu d'une seule était devenu nécessaire pour augmenter la visibilité. L'offre de tracés et hébergements ne cesse d'augmenter, et dans certaines régions de France, la carte devenait trop surchargée et illisible.

Un autre avantage de la carte Google est l'information touristique qu'elle contient. En zoomant, on voit apparaître les gîtes, chambres d'hôtes, commerces, centres équestres dans le voisinage d'un itinéraire, facilitant grandement la préparation d'un week-end ou voyage réussi.

La carte "Itinéraires d'une journée" référence les tracés journaliers. La moitié de ces circuits est praticable en attelage, une icône spécifique les identifie. Parfois les attelages doivent utiliser une variante, elle est indiquée sur Visugpx. Des raccourcis et extensions sont également indiqués s'ils existent.

La carte "Itinéraires de plusieurs jours" regroupe les tracés de 2 jours et plus. Ici aussi, les circuits attelage se retrouvent dans 2 rubriques spécifiques. Des liens vers des sites externes ouvrent les portes de "La Drôme à cheval", "les Contrebandiers", "Jura du Grand Huit" pour n'en citer que quelques-uns.

La carte "Hébergements" indique les "Relais-ami" et les "Gîtes équestres", où on peut trouver les adresses des étapes équestres indispensables à une randonnée réussie.

La carte "Associations" référence toutes les associations et Fédérations Départementales, ainsi que les professionnels partenaires. C'est ici que sont notées les coordonnées des responsables locaux, qui peuvent aider dans la recherche d'un itinéraire équestre adapté.

Déjà la collection s'est enrichie de plusieurs hébergements et tracés équestres. En particulier il faut mentionner les nouveaux apports au niveau de circuits équestres, couplés à un hébergement. À Bouniagues, en Dordogne, **les Écuries de Soupetard** ont offert trois circuits en partant de chez eux ; **les Attelages de la Brande**, dans l'Indre, ont partagé 5 circuits et 2 voyages, tous accessibles aux attelages ; dans la Creuse, à Bussière-Dunoise, **la ferme équestre la Chevauchée** a mis en ligne 5 circuits et le **Gîte Rias**, en Ardèche régale avec 7 parcours, entre 15 et 42 km.

La Filière Cheval Tourisme Lozère partage tous ses circuits, ils seront bientôt en ligne en totalité. D'autres circuits, en train de se finaliser, seront publiés très vite, pour donner l'envie de découvrir une région de cette belle France.

Bien sûr, la collection des tracés d'**EquiChemins** n'est pas complète, il y a encore beaucoup de régions où l'offre est très insuffisante. Tous les randonneurs peuvent participer à enrichir ces cartes. S'ils ont envie de partager les itinéraires avec d'autres randonneurs, qu'ils n'hésitent pas à communiquer les circuits et adresses. Ceux-ci seront mis en ligne après accord. Il en va de même pour les hébergements. Les gîtes d'étapes équestres peuvent être des professionnels du tourisme équestre, mais partout, il se trouve un gîte rural qui peut offrir un terrain non loin du logement, et qui pourrait faire le bonheur d'une petite équipe de randonneurs. Et ces adresses secrètes sont très intéressantes.



EquiChemins est là pour aider dans la recherche d'un itinéraire, mais sans les randonneurs, il n'existerait pas.

Sauvegarder les chemins en les utilisant au maximum est essentiel à leur pérennité. C'est en partageant les itinéraires avec toute une communauté qu'on démontre que ces chemins sont indispensables et inaliénables. Sans les randonneurs, utilisateurs de chemins, le réseau des itinéraires disparaîtra. Partage, diffusion, utilisation sont les 3 mots clés pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel, construit par des générations d'utilisateurs pour le bien de tous.

Rendez-vous sur:

<http://www.equiliberte.org/equichemins>



Règlementation des manifestations (dans l'état actuel de nos connaissances)

Le décret du 10 juillet 2020 IMPOSE jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (actuellement fixé au 30 octobre 2020 pour les rassemblements) l'application des mesures déjà en cours (déclaration DDPP et autres) avec des dispositions supplémentaires dès que l'on dépasse 10 personnes :

- 🐎 Dès que les règles de distanciation physique ne peuvent être appliquées, le port d'un masque est obligatoire.
- 🐎 De plus il y a obligation de faire une déclaration, dans les 15 jours précédant la manifestation et au moins 3 jours avant, aux mairies concernées par celle-ci.

"La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par au moins l'un d'entre eux ; elle indique le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté.

L'autorité qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement un récépissé."

Liens pour avoir les textes complets

- décret 10 juillet <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897&dateTexte=20200715&articleL.211-2> du code de la sécurité intérieure
- article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000025503132&idArticle=LEGIARTI000025505135&dateTexte=&categorieLien=cid>
- article 3 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000041939818&idArticle=JORFARTI000041939857&categorieLien=cid>



Une étude sur l'impact économique de la randonnée équestre en 79 et 49

La randonnée équestre a un impact social économique important dans les territoires qui est difficilement mesurable sans conduire une étude de recherche et d'évaluation. En effet, peu de statistiques existent dans ce domaine.

En février 2020, **EquiLiberté 79** a reçu une demande de stage d'une étudiante en licence de l'université de Caen. Après avoir examiné cette candidature, nous avons décidé de nous engager dans ce stage de 4 mois avec pour objectif de mener une étude sur les impacts économiques de la randonnée équestre en 79 et 49. Le stage juridiquement et financièrement porté par EquiLiberté National et EquiLiberté 79 assurent une contribution financière qui est d'ailleurs compensée en Deux-Sèvres par l'obtention d'une subvention FDVA (Fond de Développement de la vie Associative). Alexia GUILBAULT a donc réalisé son stage de 4 mois du 12 février au 12 juin avec un comité de pilotage composé de Michel BAZIN, Maryse DUCROT, Bernard DUPUIS et Bernard GIRET. L'arrivée de l'épidémie du COVID 19 n'a pas facilité le déroulement de l'étude mais le travail de recherche et d'enquête a pu se faire par contact internet et téléphonique afin de recueillir les données. À ce sujet, il est important de remercier nos adhérents qui ont répondu à nos enquêtes.

Nous avons choisi de réaliser cette étude sur les départements 49 et 79 pour différentes raisons qui nous apparaissent importantes :

 Le 79 et 49 quoiqu'ils soient voisins appartiennent à deux régions différentes.

 **EquiLiberté** est bien implanté dans les deux départements.

 Les deux départements ont développé des relations institutionnelles depuis de nombreuses années.

 Alexia est originaire du bressuirais 79 donc en proximité et de fait connaît les départements.

 Les responsables d'**EquiLiberté** en charge de ce dossier sont aussi en proximité.

Il faut aussi savoir qu'à partir de cette étude réalisée en 79 et 49, on pourra tirer des enseignements nationaux par des méthodes d'extrapolation.

Politiquement, cette étude pour nous est importante car elle va permettre de tirer des enseignements économiques, sociaux et environnementaux qui seront utiles pour les randonneurs. Le document final sera une base pour toutes nos relations avec les institutions. D'ailleurs le Conseil départemental 79 et le Conseil Régional attendent les conclusions de cette étude pour penser une stratégie de développement du tourisme équestre. Anjou Tourisme pour le département du Maine-et-Loire et chargé de cette compétence y est également intéressé et le Conseil Régional en sera informé. De fait cela renforce notre crédibilité, notre reconnaissance auprès des politiques, de nos partenaires et des collectivités locales. Déjà les premiers éléments de cette étude confortent nos appréciations sur l'impact de la randonnée équestre sur ces départements. En voici quelques illustrations :

 **Le poids économique de la rando équestre a un impact important sur le territoire en comparatif avec d'autres filières de la rando comme le pédestre ou le cyclisme pour différentes raisons :**

- Les randonneurs équestres sont souvent propriétaires de leurs chevaux, de terres agricoles et de matériel comme les vans, camions, etc. Cette réalité a des conséquences sur les retombées économiques dans le territoire.
- Les investissements économiques sont importants et développent de l'activité dans différentes filières. (achat de vans, camions, matériels, etc.) Le recours à des services est régulier de la part des propriétaires de chevaux de rando avec des impacts importants dans les territoires. (vétérinaires, maréchaux-ferrants, dentistes, etc.)

 **Un impact environnemental sur les questions d'aménagement du territoire :**

- Le fait que les randonneurs soient propriétaires ou locataires de terrains avec souvent l'implantation de prairies naturelles avec peu d'intrant (engrais, produits phytosanitaires) favorise la préservation de la biodiversité et la qualité des paysages.

- Les actions de labellisation des chemins de rando contribuent à préserver notre patrimoine, le développement durable et la biodiversité.

 Des retombées sur les commerces locaux :

- L'organisation de randos collectives a un impact important sur les commerces locaux (traiteurs, artisans, collectivités territoriales).

 **Un département avec un potentiel important pour la rando équestre :**

- Le département 79 est un territoire avec des paysages variés, globalement préservés et un riche patrimoine qui sont de nature à développer le tourisme équestre.

- Un département avec un fort potentiel sur le tourisme vert qui est porteur dans la période. C'est un enjeu majeur pour les politiques locales en lien avec le secteur associatif.

- Les mêmes constats sont effectués pour le département 49.

 **Un impact qui favorise de développement social et solidaire :**

- Le cheval comme facteur de lien, d'échanges et de réseaux
- Un milieu associatif dynamique
- Actions auprès des publics défavorisés et des personnes âgées.

Voilà quelques éléments de synthèse de cette étude qui nous conforte dans les choix stratégiques d'EquiLiberté 79 et 49 .

À partir de la synthèse, nous reviendrons de façon plus détaillée sur le contenu de ce travail qui nous donne des perspectives intéressantes pour l'avenir.

Des rencontres sont prévues avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour présenter le résultat de cette étude et tracer des pistes de partenariat pour développer le tourisme équestre. Les mêmes instances seront sollicitées et impactées pour le Conseil Départemental de Maine-et-Loire et le Conseil Régional Pays de Loire .

Merci à Alexia pour ce travail intéressant réalisé dans des conditions difficiles mais avec un résultat qui nous encourage tous à poursuivre nos actions.

Bernard Giret

LES RÉSEAUX SOCIAUX D'EquiLiberté National
contact : reseauxsociaux@equiliberte.org

pour vos publications sur la page FB



et sur le compte Instagram



Article paru dans la *Lettre du Codever n°72*, reproduit avec l'aimable autorisation du Codever (codever.fr)

L'UTILISATION DES CHEMINS BALISÉS

Interdits aux véhicules à moteur ? aux cavaliers ? Aux VTT ? Ouverts à la circulation publique ou réservés à certaines catégories d'usagers ? Les chemins balisés suscitent de nombreuses croyances ou questions. On fait le point.

Le balisage d'itinéraires a pour objectif de faciliter la promenade et la randonnée non-motorisée. Il est le plus souvent constitué de marquages de peinture sur arbres, bâtiments ou rochers, et de fléchages ou panneaux.

Le balisage n'est possible qu'avec l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire de la voie, qui prend la forme d'une convention tripartite : instance d'une fédération sportive, aménageur de l'itinéraire, propriétaire de la voie.

Ce balisage ne dit jamais si la voie empruntée est ouverte à la circulation publique de tout usager. Tout dépend en réalité du statut juridique de la voie balisée : voies du domaine public routier (voies communales, routes départementales), chemins ruraux, chemins et sentiers d'exploitation ou privés.

Évidemment, l'utilisation des routes goudronnées balisées pose rarement des problèmes...

En revanche, lorsque le tronçon balisé est un chemin d'exploitation ou un chemin privé, et a fortiori s'il s'agit d'un étroit sentier, on doit considérer que le tronçon en question est autorisé seulement aux catégories indiquées par le balisage. C'est ainsi que les tronçons privés balisés pour les marcheurs ne sont pas forcément ouverts aux vététistes ou aux cavaliers, et encore moins aux randonneurs motorisés. Tout dépend de la convention passée avec le propriétaire du tronçon...

A contrario, un balisage ne vaut pas en lui-même interdiction de la circulation !

Les chemins ruraux balisés, qu'ils soient carrossables ou non, sont ouverts à tous les usagers, y compris motorisés (sauf réglementation locale avec signalisation d'interdiction conforme).

Quant aux chemins privés ou d'exploitation, la jurisprudence générale s'applique. Balisé ou non, un chemin privé carrossable est présumé ouvert à la circulation des véhicules à moteur, et donc a fortiori à celle des cavaliers et des vététistes. À moins, bien sûr, que le propriétaire signale son opposition par un panneau.

Enfin, parlons des sentiers, qui sont des cheminements étroits créés par le passage de piétons, de montures ou de 2-roues. Dans les bois et forêts, vététistes et cavaliers ne doivent pas – en théorie... – sortir des chemins ouverts à la circulation (article R163-6 du Code Forestier). Aux yeux de l'ONF, cela signifie circuler sur des chemins d'une largeur supérieure à 2 mètres et donc ne pas emprunter les sentiers... Les années de grande tolérance s'éloignent... En sus, dans certaines secteurs (montagne, PNR du Ballon des Vosges...), les marcheurs n'hésitent plus à réclamer l'interdiction des vététistes sur « leurs » sentiers.

Simple, non ? Non. Vraiment pas !

Nous avons donc essayé de résumer tout ceci dans les tableaux suivants.



Texte et photo Charles Peot/Codever

Rappel :

Statut de la voie (balisée ou non balisée)	Ouvert aux marcheurs	Ouvert aux cavaliers ou vététistes	Ouvert aux VTM
Chemin rural	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire
Chemin privé ou d'exploitation hors espace forestier	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire	Oui si carrossable et sans signalisation contraire
Chemin privé ou d'exploitation dans l'espace forestier	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire	Oui si carrossable et sans signalisation contraire
Chemin type sentier	Oui sauf signalisation contraire	En théorie : non sauf balisage spécifique En pratique : généralement toléré, mais ça se complique dans certains secteurs très fréquentés	Non, sauf s'il s'agit d'un chemin rural dont la largeur a diminué à cause de la végétation.

Recommandations si vous ne connaissez pas le statut juridique du chemin :

Aspect du tronçon balisé ou fléché	Ouvert aux marcheurs	Ouvert aux cavaliers ou vététistes	Ouvert aux VTM
Large et carrossable	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire
Non carrossable hors espace forestier	Oui sauf signalisation contraire	Oui sauf signalisation contraire	Non sauf signalisation contraire
Non carrossable dans l'espace forestier	Oui sauf signalisation contraire	Non sauf signalisation contraire	Non sauf signalisation contraire
Sentier	Oui sauf signalisation contraire	En théorie : non sauf balisage spécifique En pratique : généralement toléré, mais ça se complique dans certains secteurs très fréquentés	Très peu probable. À proscrire !

Quelques définitions

Carrossable : praticable par une voiture de tourisme non adaptée au tout-terrain.

Sentier : cheminement étroit généralement créé par le passage de piétons ou d'animaux.

Espace forestier : bois, forêt, maquis, garrigue...

Les personnes intéressées par certaines annexes et/ou le compte-rendu intégral, pourront les consulter sur le site ou les demander à Florence : f.heuzard@equiliberte.org ou 02 40 50 72 16 (les mardi, jeudi et samedi de 10 h à 13 h, les mercredi et vendredi de 13 h à 16 h).

Résumé succinct : compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2020

Les participants sont accueillis (très bien) à la Maison Familiale Rurale de Chauvigny (86300).

Le président, Michel Bazin remercie les participants et propose à Christelle Morvan de présenter son invité, le Vice-Président d'EquiLiberté 37 : Eric Clouzet.

D'entrée, cette session est placée sous le signe de la cordialité, de la convivialité et de l'entraide, règles de bon fonctionnement définies par le Président, dès son élection :

 Cordialité, en interne, dans les échanges entre administrateurs et dans les réponses aux questions posées, même si elles sont négatives ou nulles (participation au CA, propositions diverses...).

 Convivialité, dans les relations avec la FFE et ses instances où les relations conflictuelles semblent s'atténuer et où une collaboration pourrait même être envisagée au niveau national.

 Entraide, notamment financière, entre les Fédérations Départementales et Interdépartementales, en tant que de besoin.

Ce Conseil d'Administration a connu, également, son lot de bonnes nouvelles :

 Si les collaborations prévues avec la Nouvelle-Aquitaine et les Pays-de-Loire ont été handicapées par la pandémie Covid-19, elles avancent favorablement, au niveau départemental, dans les Deux-Sèvres et le Maine-et-Loire.

 La situation financière de la Fédération Nationale est saine et peut permettre d'envisager quelques investissements (Internet, communication externe, assurances...).

 Le volume des adhésions et des assurances a été moins impacté par la pandémie que redouté ; les tarifs des assurances restent inchangés pour la prochaine saison.

 Il subsiste "seulement" 4 points sur 10 à régler pour le site Internet d'EquiLiberté.

 Grâce à la bonne volonté des parties concernées, le Rassemblement 2021 aura lieu les 23, 24 et 25 juillet à St-Père-en-Retz (44).

 La Fédération interdépartementale "Périgord, Quercy, Pays de Brive", comprenant des associations de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, est créée.

Comme à chaque fois, cette session a pris plusieurs décisions :

 Les charges supplétives (activité des bénévoles, mise à disposition de locaux ou de matériel) doivent être valorisées dans les budgets des associations et des fédérations (y compris nationale).

 Une analyse de notre communication va être commandée à une agence spécialisée. Elle prendra en compte EquiChemins, dont le site transitoire semble très consulté.

 La participation aux salons d'Avignon et d'Angers est reconduite pour 2021. En ce qui concerne celui de Bordeaux, il est proposé une convention et une participation d'EquiLiberté de 2 000 €, à charge pour la commission de le préparer et l'organiser.

 Un document sera réalisé, à partir de l'étude de la stagiaire, afin de convaincre nos interlocuteurs institutionnels de notre importance et de l'impact économique du tourisme équestre. Il pourra servir de base pour aider d'autres départements dans les mêmes démarches.

 Un plan de formation sera proposé aux administrateurs, selon leurs besoins et leurs désirs.

Enfin, la charte du Rassemblement, qui avait été corrigée le vendredi soir, a été révisée, à nouveau, lors de la réunion. La nouvelle version sera soumise au prochain Conseil d'Administration pour validation.

**Les sites equiliberte.org et equichemins.org :
plus de 45 000 visites par mois . 1 500 visites/jour + de 3 500 000 pages vues/ an
N'hésitez pas à profiter de nos supports !
Contactez Michel Bazin : m.bazin@equiliberte.org ou 05 49 81 64 23**



Pour toute actualisation
Florence HEUZARD :
secretariat@equiliberte.org
ou tél : 02 40 50 72 16

NOS PARTENAIRES NOUS FONT CONFIANCE



Laboa
Les Sacs Ceinture

